



XXIII^{ème} Assemblée Générale à OIRON Lundi 2 décembre 2024

14h : Rando au départ de la salle des fêtes de OIRON, avec une trentaine de marcheurs guidés par Bernard pour une très belle rando en sous-bois

17h : AG, adhérents présents, l'association en compte 141 (dont 11 nouveaux)

76 présents à l'AG

1/ Rapport d'activités 2024 (adopté à l'unanimité)

Dans l'année, les 3 programmes de randos établis par le CA ont été adressés par mail et sont visibles et imprimables sur notre site : « lesmarchapattes.ouvaton.org »

Sur simple demande, on peut faire des copies à ceux qui ne possèdent pas internet.

Les lundis après-midi, 2 possibilités de parcours (6/8 ou 10/11km) départ à 14H.

En juillet août, c'est le matin, avec réconfort à l'arrivée, départ à 9h.

Le groupe « promeneurs » s'autogère et organise les randos qui lui conviennent chaque lundi, s'adresser à Dany M ou Marco M.

Les mardis après-midi, plusieurs adhérents accompagnent des malades atteints de la maladie de parkinson, à faire des « promenades sympas ou 5 pas » qui se terminent par un goûter en toute convivialité...

Une dizaine d'adhérents parcourent une douzaine de km, le mercredi matin, à un rythme plus élevé (marche rapide).

Randojournées 2024:

Le 8 janvier 2024 : la Kenesienne à St Jouin de Marnes (les Serreau)

Le 29 avril : rando à la journée à Chalandray (Didier et Françoise)

Le 27 mai : la journée à Breuil-Chaussée (Ghis et Gérard)

Le 30 septembre : rando-cité à Saint Benoît (Patricia et Jean-Marie)

Le 30 novembre : La DOURONNAISE au profit du téléthon.

Les séjours 2024 :

Du 1 au 8 Juin : séjour à Castres (Serge, Denis et Nicole)

Du 24 au 30 juin : séjour sacs à dos sur le Tour de la Suisse normande (Babette)

2^{ème} quinzaine d'août, le Tour du Queyras (voir Bernard B)

Du 7 au 14 Septembre : Séjour à la Barre de Monts, Noirmoutiers, Île d'Yeu et le continent, hébergement au camping « Le Marais neuf », (Elisabeth et Joël)

4/ Projets 2025 :

Les adhérents sont toujours invités à proposer des lieux de randos

La 1ère randonnée aura lieu le 6 janvier 2025. Départ à 14h de St Jouin. Elle s'appelle la KENESIENNE, en hommage à notre ami montagnard disparu Christian Kenesi.

Nous partagerons le vin chaud, le chocolat et frangipanes et brioches.

Inscription pour le 16/12/24 dernier délai, auprès de Christian ou par courriel aux marchapattes ou de vive voix à un membre du bureau.

Le 28 Avril : Ménigoute

Le 26 Mai : Saint Maixent

Le 4 Aout : Doué la Fontaine

Le 6 Octobre : RV habituel dans le Saumurois avec Jean Pierre et Renée et repas fouées.

Le 1er Décembre : La DOURONNAISE au profit du téléthon.

Du 31 mai au 7 juin : Douarnenez avec Marinette et Dominique

Inscription jusqu'au 15 janvier, il faudra verser une provision de 50€/personne pour les Mobil-Homes

Du 23 juin au 3 juillet : Robe de bure et Cotte de mailles organisé par Babette en Haute-Loire

Il faudra verser une provision de 100€/inscrit, date limite le 15 janvier

Fin juillet début août , le Tour du Queyras (voir Bernard B)

Inscription jusqu'au 15 janvier, il faudra verser une provision de 100€/personne

Du 6 au 13 septembre : Maîche (Haut Doubs) avec Gilou et Bibiche
L'inscription et le paiement de l'avance se feront en avril, vous aurez un rappel

Le 1^{er} samedi de décembre : La Douronnaise pour le téléthon (Denis)

- En juillet et août : les randos seront encore prévues le matin (départ à 9h avec réconfort à l'arrivée).

- Rappel de consignes. Pour les guides : ne pas oublier les gilets de sécurité, surtout lors des passages sur route.

Vous recevrez bientôt, la fiche d'inscription pour les 3 premiers séjours ainsi que l'appel pour l'adhésion ou la cotisation (si ce n'est pas déjà fait)

En attendant, vous pouvez d'ores et déjà, régler

votre 1^{ère} adhésion de 6€/personne ou votre cotisation de 5€/personne :

Par chèque :

- soit au cours d'une rando
- soit par courrier à : Denis Bernard Route de Saint Généroux 79600 Irais

Et ceci avant le 15 janvier dernier délai, merci de respecter les dates !

5/ Vidéos :

Jacques nous fait revivre les 2 séjours en étoile de l'année 2024.

Un grand bravo aux cinéastes, photographes et à notre monteur vidéo, Jacques.

Nous avons partagé un repas dans la continuité de l'AG, nous étions 70 adhérents heureux de passer ensemble ce moment convivial.

Puis, une bonne vingtaine de personnes ont prolongé la soirée avec des jeux de toutes sortes...

Toutes ces informations, les programmes, les souvenirs, etc... sont sur notre site «lesmarchapattes» Consultez le ! (www.lesmarchapattes.ouvaton.org)

7/ Nos remerciements

Merci de votre soutien, votre aide et votre bonne humeur, ce qui fait de notre association, un groupe si sympathique.

A vous, sur qui nous comptons, qui allez nous apporter de nouvelles randos sur un plateau...

A Dominique qui a assuré notre ravitaillement en rillettes et Jasnières, de quoi attaquer 2025 en forme !

A Mme le maire de Oiron et aux élus de Plaine et Vallées pour le prêt de la salle des fêtes et l'aide apportée par la subvention.

A tous... Bonnes Randos 2025



Règlement intérieur

L'association « Les Marchepattes » existe grâce à des bénévoles qui proposent et préparent randonnées et séjours.

- Lors des randonnées et des séjours, ils se sentent responsables de ce qui peut arriver.
- En cas d'accident, **la responsabilité de l'association sera toujours recherchée.**
- Les sorties doivent être un plaisir pour tous, plaisir de la découverte des paysages, de la faune, de la flore, plaisir de l'effort, plaisir d'être ensemble et de partager... mais les randonnées ne doivent en aucun cas devenir une compétition, un acte de mise en danger de soi ou d'autrui et apporter des désagréments à l'association.
- **Respecter les décisions des organisateurs et responsables, respecter les règles qui suivent** permettra à tous de profiter au mieux de chaque activité, que ce soit à la journée ou lors de séjours.

Il est indispensable de :

☞ **partir avec le matériel adapté** aux randonnées prévues et aux conditions météorologiques (chaussures adéquates, vêtements, suffisamment d'eau, etc...), 2 bâtons réglables sont recommandés.

☞ **signaler tout arrêt**, par exemple en déposant son sac en bord de sentier ou chemin, afin que le dernier du groupe attende les retardataires.

☞ **se connaître soi-même et connaître ses limites**, ne pas partir trop vite, avoir un rythme régulier, respecter les pauses proposées par les responsables, ne pas hésiter à signaler toute défaillance.

☞ **être attentif aux autres randonneurs** qui peuvent à un moment ou à un autre avoir besoin d'aide (personne ne doit se retrouver seul).

☞ **ne pas partir seul** (le fait d'être au minimum deux, voire plus, facilite les secours en cas d'incident ou accident).

☞ **ne pas sortir des sentiers ou chemins**, par respect de l'environnement, et aussi pour la sécurité, la sienne, et celle d'autrui. En montagne, les risques sont augmentés (météo changeante, terrain pentu, sentiers caillouteux, chute de pierres, altitude, raréfaction de l'oxygène...).

ATTENTION : En cas de **vigilance** (orange, rouge), **les randonnées prévues seront annulées.**

Le nombre très important de participants à certains séjours a conduit à demander le respect de règles strictes :

- Pour s'inscrire à un séjour, il faut être adhérent à jour de sa cotisation
- La date limite de règlement de l'adhésion ou de la cotisation est fixée au 31 janvier
- Ne pourront devenir nouveaux adhérents que les personnes participant aux marches hebdomadaires (et les conjoints)
- Toute réservation de séjour ne sera effective qu'après le versement des arrhes.
- Les adhérents s'inscrivant après les dates limites prévues pour les séjours seront placés sur liste complémentaire
- Toute personne désirant participer à 1 de nos séjours doit obligatoirement s'inscrire auprès de l'association.
- Chaque personne logée en mobil-home ou appartement aura à payer la part correspondant au séjour entier quelle que soit la durée de sa venue.
- En mobil-home, l'inscription à un séjour est un engagement validé par le versement de 50€ d'arrhes/pers. En cas d'annulation de sa réservation par un participant, le nombre des hébergés étant réduit, la somme restant due sera à régler par ceux qui restent à partager ce-dit mobil-home. Ce n'est, en aucun cas, à l'association d'assumer ce restant dû.

Il est recommandé de prévenir le président ou le bureau, de son retrait du séjour dans les meilleurs délais.

Les participants au séjour seront alors prévenus afin de chercher un éventuel remplaçant et nous reverrons si possible, l'organisation des mobil-homes.